

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.78 Vœu relatif à l'ouverture nocturne des espaces verts.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que 137 espaces verts sont ouverts jour et nuit à Paris toute l'année dont, notamment, le square Louis XIII (4^{ème}), le jardin des Grands-Explorateurs (6^{ème}), le square Boucicaut (7^{ème}), le square Maurice Gardette (11^{ème}), partiellement le parc Martin Luther King (17^{ème}), le parc Kellerman (13^{ème}), le parc André Citroën (15^{ème}) et le parc Ste-Perrine (16^{ème}) ;

Considérant l'article 41 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Grenelle 1 ;

Considérant le décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention des nuisances lumineuses ;

Considérant qu'une étude européenne a démontré que l'éclairage artificiel nocturne entraînait une baisse considérable des « visites » d'insectes pollinisateurs ;

Considérant que la résolution 1776 du Parlement du Conseil de l'Europe (2010) déclarait que « la pollution lumineuse touchant la faune et la flore est l'une des plus grandes menaces sur la biodiversité urbaine en ayant de plus des effets délétères sur le métabolisme humain » ;

Considérant que la Ville remplace progressivement son éclairage urbain par un éclairage à LED blanches, dites « froides », plus économique mais plus éblouissant et source de davantage de pollution lumineuse ;

Considérant que la lumière bleue émise par ces LED a un effet néfaste reconnu, aussi bien sur l'homme que sur la faune et la flore (impact sur la rétine, perturbation des cycles circadiens...);

Considérant, de fait, la difficile compatibilité de cette initiative avec le nouveau Plan Biodiversité ;

Sur la proposition de Jérôme DUBUS et des élus du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, le Conseil de Paris

Émet le vœu :

- qu'une étude soit lancée sur l'impact de l'ouverture nocturne des espaces verts sur la faune et la flore parisienne
- qu'une communication soit effectuée sur le type d'éclairage utilisé dans la capitale et, notamment, dans les parcs et jardins et sur la trame verte et bleue